

Communiqué de presse

Paris, le 9 juillet 2026

Le GHR signe une convention avec la Garde nationale et invite les hôtels, cafés et restaurants à devenir partenaires de la Défense nationale



De Gauche à droite : Jean-Luc Lafont, correspondant de la Garde Nationale Employeurs (CGNE), le Général de brigade Antoine Breart De Boisanger, Secrétaire général de la Garde Nationale, Catherine Quérard, Présidente du GHR, Pascal Mousset, Président du GHR Paris Ile de France François-Xavier Poisbeau, Général de Division - Signature_GHR_GardeNationale_09_07_2026@ghr.fr

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France a signé ce **mercredi 9 juillet 2026** une convention avec le Secrétariat général de la Garde nationale, à l'occasion du transfert d'autorités organisé à la Rotonde de l'École militaire.

Par cette signature, le GHR entend prendre toute sa part dans l'objectif fixé par le Président de la République de doubler les effectifs de la réserve opérationnelle à l'horizon 2030.

La Garde nationale rassemble les réservistes opérationnels du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur. Ces femmes et ces hommes consacrent une partie de leur temps à la sécurité des Français, à la protection du territoire et au renforcement de la résilience nationale.

Pour le GHR, cette convention est un engagement concret : mieux informer les entreprises du secteur, valoriser les salariés, dirigeants et jeunes professionnels engagés dans la réserve, et encourager les employeurs à faciliter cet engagement citoyen.

Le GHR s'engage ainsi à promouvoir ce dispositif auprès de ses adhérents, à désigner un référent Garde nationale, à favoriser les échanges avec les représentants locaux des forces armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, et à rendre compte des initiatives engagées.

Pour les entreprises du secteur, soutenir la réserve opérationnelle, c'est reconnaître et développer des compétences précieuses : sens des responsabilités, esprit d'équipe, discipline, capacité d'adaptation et sang-froid. **Des qualités utiles à la Nation, mais aussi essentielles dans les métiers de l'hospitalité.**

Cette convention ouvre également aux entreprises volontaires une démarche reconnue et valorisante. En signant une convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle, les hôtels, cafés et restaurants pourront bénéficier de la qualité de « **Partenaire de la défense nationale** ».

« Nos entreprises connaissent la valeur de l'engagement, du service, de la responsabilité et du collectif. Avec cette convention, nous voulons permettre aux professionnels de l'hôtellerie-restauration qui le souhaitent de devenir pleinement partenaires de la Défense nationale. C'est une fierté pour nos entreprises, une reconnaissance pour les réservistes et une contribution utile au pays », a déclaré Catherine Quérard, présidente du GHR.

Avec cette signature, le GHR affirme sa volonté d'être un partenaire actif de la Garde nationale et de mobiliser les professionnels de l'hôtellerie-restauration en faveur de la réserve opérationnelle.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée. Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 12 000 établissements employant 150 000 salariés. www.ghr.fr